



Saint-Hubert, le 28 octobre 2026.

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Conformément à l'article L 1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communal à la demande du groupe CAP qui aura lieu le :

Séance du 05 novembre 2026 à 20h30 à la salle communale, rue Général Dechesne

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. À la demande du groupe CAP - Personnel communal - Suppression de la délégation du Conseil communal au Collège communal en matière de recrutement, de gestion des contrats de travail et de rupture de ceux-ci.

Concerne : Demande de convocation d'un Conseil communal extraordinaire du 5 novembre 2026 à 20H30 en application de l'article L1122-12 du CDLD

Saint-Hubert, le 26/10/2026

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, lequel prévoit que le conseil communal est convoqué chaque fois qu'un tiers au moins des membres du conseil en fonction le demande, les soussignés, conseillers communaux de la Ville de Saint-Hubert représentant plus du tiers des membres du Conseil communal en fonction, sollicitent officiellement la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil communal le jeudi 5 novembre 2026 à 20H30.

Nous demandons que soient inscrits à l'ordre du jour les points suivants :

1. Personnel communal - Suppression de la délégation du Conseil communal au Collège communal en matière de recrutement, de gestion des contrats de travail et de rupture de ceux-ci.
2. Opérations immobilières - Suppression de la délégation du Conseil communal au Collège communal pour la fixation des conditions et modalités de procédure ainsi que des conditions contractuelles relatives aux opérations immobilières.

Les projets de délibération relatifs à ces deux points sont annexés à la présente demande.

Les conseillers signataires considèrent que ces matières relèvent directement des prérogatives du Conseil communal et présentent une importance particulière pour la gouvernance de la commune, la gestion du personnel communal ainsi que la gestion du patrimoine communal.

En vertu des dispositions précitées, nous vous invitons à prendre les dispositions nécessaires afin de convoquer cette séance extraordinaire du Conseil communal à la date sollicitée.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les conseillers communaux demandeurs :

Pierre HENNEAUX

Patrick PIERLOT

Anne HENNEAUX

Kévin DEBOURSE

Margaux LEONARD
André ADAM
Adrienne DERNIER
Adrien LAFFINEUR

2. À la demande du groupe CAP - Opérations immobilières - Suppression de la délégation du Conseil communal au Collège communal pour la fixation des conditions et modalités de procédure ainsi que des conditions contractuelles relatives aux opérations immobilières.

Concerne : Demande de convocation d'un Conseil communal extraordinaire du 5 novembre 2026 à 20H30 en application de l'article L1122-12 du CDLD
Saint-Hubert, le 26/10/2026

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, lequel prévoit que le conseil communal est convoqué chaque fois qu'un tiers au moins des membres du conseil en fonction le demande, les soussignés, conseillers communaux de la Ville de Saint-Hubert représentant plus du tiers des membres du Conseil communal en fonction, sollicitent officiellement la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil communal le jeudi 5 novembre 2026 à 20H30. Nous demandons que soient inscrits à l'ordre du jour les points suivants :

1. Personnel communal - Suppression de la délégation du Conseil communal au Collège communal en matière de recrutement, de gestion des contrats de travail et de rupture de ceux-ci.
2. Opérations immobilières - Suppression de la délégation du Conseil communal au Collège communal pour la fixation des conditions et modalités de procédure ainsi que des conditions contractuelles relatives aux opérations immobilières.

Les projets de délibération relatifs à ces deux points sont annexés à la présente demande.

Les conseillers signataires considèrent que ces matières relèvent directement des prérogatives du Conseil communal et présentent une importance particulière pour la gouvernance de la commune, la gestion du personnel communal ainsi que la gestion du patrimoine communal.

En vertu des dispositions précitées, nous vous invitons à prendre les dispositions nécessaires afin de convoquer cette séance extraordinaire du Conseil communal à la date sollicitée.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les conseillers communaux demandeurs :

Pierre HENNEAUX
Patrick PIERLOT
Anne HENNEAUX
Kévin DEBOURSE
Margaux LEONARD
André ADAM
Adrienne DERNIER
Adrien LAFFINEUR

Pour le Collège,

La Directrice générale ff.

Stéphanie GIROUL



Le Bourgmestre

Didier NEUVENS

